

Il ressort de cette étude, dont vous trouverez un exemplaire en pièce jointe, que :

- le coût de construction du crématorium est d'environ 1. 500 000 €
- le déficit annuel est estimé à au moins 100 000 € les premières années, dans le cadre d'une exploitation en régie.

Ces estimations ne prenant pas en compte le coût du terrain.

Il ne serait pas juste qu'un tel financement soit supporté par le seul contribuable gapençais, alors que cet équipement est au minimum d'intérêt départemental. C'est pourquoi je sollicite l'aide du département des Hautes-Alpes tant en ce qui concerne l'investissement que le fonctionnement.

La Municipalité de Gap serait pour sa part disposée à :

- donner le terrain destiné à accueillir le crématorium
- participer à l'investissement au prorata du nombre de sa population par rapport à celle du département, soit à hauteur de 1/3.

Différents modes de coopération sont envisageables entre nos deux collectivités, notamment selon le mode de gestion qui pourrait être retenu et je suis ouvert à toute discussion à cet égard. Il pourrait être envisagé également d'associer toute autre collectivité qui en manifesterait le désir.